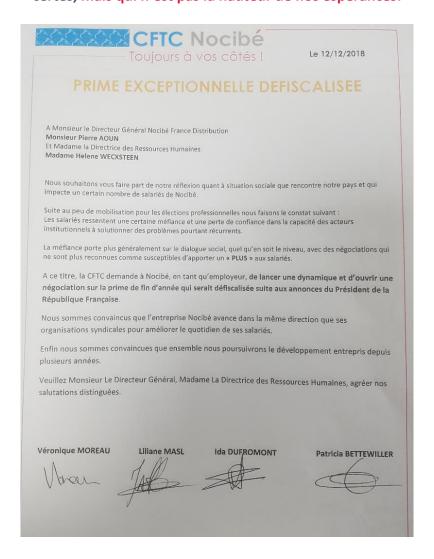


La Direction vous annonce qu'elle a décidé de vous offrir une prime.

Elle oublie de mentionner que c'est à la demande de la CFTC !!! (Courrier ci- dessous de décembre 2018)

La Direction a décidé de façon unilatérale donc pas de négociation d'où le montant de 150€, un geste certes, mais qui n'est pas la hauteur de nos espérances.



*Prime versée à tous les salariés bénéficiant d'un contrat de travail Nocibé au 31/12/18 et toujours présents à la date de versement, montant identique pour tous (temps complet/temps partiel), proratisé en cas d'absence sur l'année 2018.

L'équipe CFTC, plus que jamais à vos côtés !

Mail: cftcnocibe@gmail.com - Site internet: www.cftc-nocibe.fr

La CFTC vous présente ses meilleurs vœux!